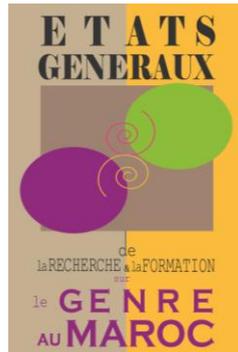




Secteur des sciences
sociales et humaines

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



DECLARATION COMMUNE DES ETATS GENERAUX de la recherche et la formation sur le genre au Maroc

Nous, universitaires et enseignant-e-s travaillant sur les questions de genre au Maroc,

Réuni-e-s aux « Etats Généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc », co-organisés par l'Equipe *Education territoires culture et genre (ETCG)*, le Master *Genre Cultures et Sociétés (MGSC)* de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) d'Ain Chock, l'UNESCO et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), les 16 et 17 avril 2015, à la FLSH d'Ain Chock, Université Hassan II de Casablanca,

Adhérant à l'esprit, aux principes et aux dispositions ordonnés par la Constitution de 2011 du Royaume, disposant dans son article 19 que « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental », dans son article 26 que « Les pouvoirs publics apportent, par des moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique et de la recherche scientifique », et rappelant que le Dahir n° 1-00-199 (19 mai 2000) portant organisation de l'enseignement supérieur dispose que « [l'enseignement supérieur] est exercé selon les principes des droits de l'Homme, de tolérance, de liberté de pensée, de création et d'innovation, dans le strict respect des règles et des valeurs académiques d'objectivité, de rigueur scientifique et d'honnêteté intellectuelle »,

Attachés aux cadres normatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme dûment ratifiés par le Royaume du Maroc, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF),

Convaincus que l'intégration de la culture de l'égalité dans toutes les sphères de la société est une exigence philosophique, sociale, politique et économique d'une grande importance pour toute société qui se veut démocratique et juste,

Affirmant que l'égalité homme/femme est un des vecteurs directs et indispensables du développement humain et socioéconomique de notre pays, de la conception d'un projet

politique au plus haut niveau, et de l'épanouissement des droits et des libertés de tou-te-s nos concitoyen-ne-s,

Reconnaissant la dynamique nationale au Maroc, marquée aujourd'hui par d'importantes initiatives de l'Etat et de la société civile visant la pleine réalisation du principe de l'égalité homme/femme et de la non-discrimination,

Réaffirmant que l'université, tout en remplissant ses missions directes de formation des compétences de haut niveau dont le pays a besoin, est et doit être le cœur de l'activité intellectuelle d'où émane la rénovation de la vie scientifique, sociale, culturelle et politique d'un pays,

Saluant l'existence dans les universités à travers tout le pays, d'un vivier de grandes compétences dans le domaine des études du genre, tout en soulignant les défis qui restent encore à relever pour conjuguer fructueusement ces efforts et contributions de tous les acteurs pour qu'ils convergent vers l'effective intégration de la culture de l'égalité homme/femme aux niveaux individuels et collectifs,

Forts de ces principes, et associés aux institutions nationales, internationales et de la société civile, formulons les constats suivants :

- Les études sur le genre sont une approche interdisciplinaire qui offre des catégories d'analyse scientifique pour déceler des constructions sociales de différenciation inégalitaire de sexes, afin de rendre possible des actions publiques et individuelles qui soient respectueuses des principes d'égalité, de liberté et de dignité de tous les individus. A ce titre, les études de genre doivent jouir d'une reconnaissance et d'un soutien institutionnel dans le système éducatif d'un Maroc en changement ;
- L'université n'est pas coupée de la société et de ses défis contemporains. Elle est habilitée par ses méthodes de recherche scientifique et sa position de liberté et de neutralité académiques à se saisir et à analyser de manière autonome, indépendante et externe les phénomènes de transformations sociales ayant des impacts importants sur la vie en société, dont la problématique de l'égalité homme/femme dans tous les aspects de la vie. En tant que telle, l'université occupe une place stratégique dans la conception de politiques publiques et de cadres normatifs réellement fondés sur des connaissances scientifiques ;
- L'université, l'administration publique, l'entreprise ou encore l'école publique ont et auront besoin de plus en plus de compétences de qualité en matière de genre, à mesure que l'impératif d'intégrer la culture de l'égalité homme/femme dans toutes les sphères de la société et de l'Etat se fera plus systématique. Le besoin, y compris économique et en terme d'emploi, de formation relative aux études sur le genre et à la culture de l'égalité est donc patent et se ressent à tous les niveaux : théorique et professionnel, formations académiques professionnalisantes et recherche fondamentale ;
- Les publications et études scientifiques de qualité dans le domaine des études sur le genre, toujours plus nombreuses, souffrent d'un manque grave de diffusion : les analyses et résultats de recherche qu'elles portent restent confinés dans des cercles très restreints alors qu'ils pourraient avoir une utilité sociale et politique certaine s'ils étaient dûment et systématiquement diffusés,

- Le dialogue entre l'université et la société civile est rendu difficile par des structures institutionnelles rigides et inadéquates à la mise en place de passerelles et de dialogue entre les deux acteurs qui permettraient de rompre l'isolement des uns et des autres,
- Beaucoup d'universitaires ont mené des recherches dans le cadre d'associations ou de projets de coopération internationale, et en retour, les associations, les institutions nationales et internationales ont besoin de recherche fondamentale pour soutenir leurs plaidoyers ou les politiques publiques. L'université et les associations ont ainsi historiquement tissé des liens importants mais ces derniers sont très souvent le fait d'initiatives individuelles et ne sont pas structurés.

Sur cette base, les Etats Généraux recommandent :

1. **La mise en place de mesures concrètes et urgentes pour mettre fin à des fermetures/suppressions très regrettables de certaines formations**, ou laboratoires de recherche spécialisés en études du genre, et pour donner aux formations encore existantes et futures tous les moyens nécessaires pour faire face à leur fonction et responsabilité sociales ;
2. **Le déploiement d'efforts d'information, de sensibilisation et de reconnaissance en matière d'études sur le genre**, afin d'élever le niveau de la culture scientifique et intellectuelle sur la question, et contrecarrer les préjugés et l'information partielle et tendancieuse sur la discipline ;
3. **L'institutionnalisation et le cadrage du domaine** : Il s'agit d'articuler toute formation sur le genre à partir du principe de l'égalité des sexes et d'intégrer les études de genre dans toutes les filières, non seulement des sciences sociales et humaines, mais aussi dans tous les types de formation que compte l'université en général afin d'œuvrer à l'ouverture transversale la plus large possible de ces études les unes sur les autres. De définir un tronc commun aux formations interdisciplinaires de master et doctorat et/ou un module transversal à intégrer obligatoirement dans toutes les formations ;
4. **L'élaboration d'un référentiel conceptuel commun** : il s'agit de favoriser un meilleur dialogue entre les activités de recherche et la formation en intégrant dans le cursus académique en tant que module/thématique transversal, un cycle en « genre » basé sur les recherches de terrain et fondamentales
5. **La participation de l'université à la diffusion et la mise en application de l'analyse genre** et de ses concepts dans les institutions et les ONG, grâce à l'ouverture de ses formations à des personnels d'institutions nationales ou d'ONG, ou par des formations qui leur sont destinées ;
6. **L'ouverture de l'université sur son environnement social** : il s'agit de structurer la relation de l'université avec son contexte social immédiat, de permettre la promotion d'une vie associative à l'intérieur de l'université, d'encourager les stages d'étudiants auprès de la société civile, d'ériger l'université en tant que pôle civique régional, de développer la recherche-action appliquée à côté de la recherche fondamentale, de travailler à la mise en place d'instances de dialogue ouvertes sur les sphères de gouvernance régionale et nationale, les partis politiques et les syndicats tout en réfléchissant sur la méthodologie et le suivi (en prenant l'initiative à défaut d'être sollicité) ;
7. **La création d'une structure nationale fédératrice** : il s'agit de créer une structure nationale dans le cadre de laquelle les spécialistes en genre assureront un suivi de

structuration de la recherche. Cette structure devra jouir d'une autonomie, d'un réseautage de haut niveau, et d'une approche participative, qu'elle soit un « Institut national », une « Académie nationale » ou un « Observatoire national du genre ». Les doctorants, partie prenante de cette démarche participative seront encouragés dans ce cadre à la prise en charge par leur recherche des grands enjeux sociétaux, à la maîtrise des langues et à un engagement associatif, afin de développer et d'affirmer leurs compétences et leur autonomie professionnelle ;

8. **La visibilité et reconnaissance de la littérature scientifique** : il s'agit de revaloriser les travaux de recherche universitaire afin de les rendre plus visibles, en systématisant leur diffusion auprès des différents acteurs concernés, les médias et par la participation à des formations destinées à un public diversifié ;
9. **Le soutien des programmes de recherche sur des thématiques d'actualité sociale, politique et de développement** ayant des impacts sur le respect des droits humains et le développement humain ; il s'agit d'impliquer d'urgence des chercheur-e-s dans des programmes d'évaluation des politiques publiques et de leurs effets sociaux et mieux considérer les thématiques émergentes qu'ils/elles proposent ;
10. **Le soutien à l'élaboration et la diffusion de grilles de lecture et de grilles d'observation** et d'exploration de terrain, et inciter les différentes institutions politiques, économiques et autres à procéder et à évaluer par indicateurs sexo-spécifiques, afin de produire des données nécessaires à la recherche dans le domaine du genre et mettre à jour la persistance des inégalités.